

Zeitschrift: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1216

Artikel: Femmes : quotas : par principe?
Autor: Klein, Sylviane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le «saisonnier» nouveau est arrivé

(vb) Non, le permis de travail de 9 mois n'est pas mort, contrairement à ce qu'on avait cru, en prenant connaissance dans la presse de la nouvelle réglementation mise en consultation par le Conseil fédéral.

C'est le statut du saisonnier, et quelques-unes de ses modalités, qui est bel et bien enterré. Les nouvelles directives s'avèrent assez machiavéliquement compliquées pour avoir laissé s'infiltrer le doute, sinon l'erreur.

En fait, le nouveau statut dit «séjour de courte durée» unifie les différents permis de courte durée existant jusqu'alors. Le principe de base en est le suivant: c'est le contrat de travail (donc sa durée) qui, une fois conclu, donne droit à l'autorisation de séjour. Celle-ci peut donc être de 4 mois, ou 6 mois, ou n'importe quel nombre de mois jusqu'à 12. A l'issue du délai, l'employeur peut prolonger (une seule fois) le contrat avec la même personne. La prolongation (qui ne sera pas contingentée) peut aller jusqu'à 12 mois. A l'issue de la prolongation, si le même employeur veut encore réengager son employé, il devra laisser s'écouler un délai de six mois avant la signature du nouveau contrat. Et surtout, le travailleur (col bleu ou col blanc) n'aura pas le droit au regroupement familial, tout comme le saisonnier ancien.

L'employé peut, en revanche, avant la fin de son contrat, se chercher un autre employeur (dans un autre canton et dans un

autre secteur d'activités, s'il le désire) et signer un nouveau contrat de travail de courte durée, sans attendre 6 mois. A l'issue de 36 mois de travail pendant 4 ans consécutifs, comme pour le statut caduc de saisonnier, il peut prétendre au permis annuel B, renouvelable, lui, et qui lui permet de faire venir sa famille.

Le nouveau régime n'est réservé qu'aux ressortissants de l'UE/AELE, ce qu'on savait depuis la dernière OLE (Ordonnance sur la limitation des étrangers). Il choque surtout par son interdiction du regroupement familial, principal grief que l'on pouvait faire au statut de saisonnier. Le Conseil fédéral dit crûment se garder ainsi un joker pour discuter avec ses partenaires de l'Union européenne en ayant encore quelque chose à marchander dans le grand souk des négociations bilatérales. En effet, le nouveau statut est vu comme «un préalable à une adaptation ultérieure, selon les résultats des négociations entre la Suisse et l'Union européenne» (communiqué de presse sur la nouvelle réglementation). Le cynisme qui consiste à utiliser comme un atout de marchandage la famille (et le couple), cellule de base de la société, apparaît particulièrement mesquin. De surcroît, ces «habiletés» stratégiques ne tromperont aucun négociateur.

Le nouveau statut de courte durée, qui abolit un permis économiquement «désuet», a été conçu pour «revitaliser l'économie» et aussi pour «freiner une nouvelle immigration en provenance des pays n'appartenant pas à l'aire de l'Europe occidentale». Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Conseil fédéral. ■

FEMMES

Quotas: par principe?

Faut-il défendre les quotas? Et si oui, au nom de l'égalité hommes/femmes ou parce que les femmes sont socio-culturellement porteuses d'une autre manière de faire de la politique.

«Finalement ce n'est pas impensable que les femmes se trouvent sur la scène politique pour dire les même c...», lance Françoise Collin, philosophe, en se remémorant les discours politiques sur la grandeur de la France lors des récentes présidentielles. Même si elle avoue ne pas être satisfaite des quotas comme moyen d'atteindre la «parité», elle en admet la nécessité.

En France, le débat a moins porté sur l'introduction de quotas que sur la «parité», une notion qu'aucun vrai démocrate ne réfute, la parité étant un système de représentation à l'image de la société, société composée à parts presque égales d'hommes et de femmes.

Dans les années 60, en France, le mouvement féministe, allergique à tout principe institutionnel, s'est inscrit dans un combat de libération de la femme basé sur la notion

de différence et l'espoir de transformer le monde. En Suisse, les femmes se souviennent de débats brûlants entre celles qui se battaient pour l'introduction du droit de vote – donc pour l'accès des femmes aux institutions – et les mouvements de libération de la femme (MLF) qui refusaient tout compromis avec le pouvoir. Malheureusement, pour faire changer le monde, il était plus facile de demander l'égalité formelle, et de la négocier de l'intérieur des institutions. Le piège! Egalité est devenu pour certain-e-s synonyme d'égalisation. Une dérivation qui leur permet aujourd'hui d'élever l'âge de l'AVS ou d'obliger les femmes à payer une taxe non-pompier. Et c'est ainsi que même la très conservatrice Suzette Sandoz devient féministe.

Qu'en est-il des quotas? Si l'égalité est perçue comme un devoir d'égalisation, il y a tout à parier que l'arrivée des femmes ne changera rien au monde actuel.

Et c'est l'impasse. Doit-on raisonner en fonction ou non d'une différence entre hommes et femmes? Si l'on soutient qu'il n'y a pas de différence, il est logique que l'on procède à une égalisation et l'on peut affirmer que les femmes ne représentent pas plus les

REPÈRES

Françoise Collin, philosophe française, féministe depuis les années 70, était l'invitée le 1^{er} juin dernier de plusieurs groupes féministes vaudois à l'enseigne de *Des quotas au nom de l'égalité ou au nom de la différence?*

L'INVITÉ DE DP

Cette volupté d'être perdants

Simple cotisant, j'ai le droit de dire que la politique des caciques de la gauche ne me convient pas. Ces derniers n'ont jamais été très forts en stratégie et, de comités en congrès, de référendum en initiative, font preuve d'un singulier manque d'endurance. Mais récemment on a exagéré dans la superficialité et la spontanéité des propos.

BEAT KAPPELER

Economiste et journaliste indépendant

Prenons le 1^{er} mai de cette année. On savait la gauche politique et la gauche syndicale divisées par le référendum sur l'âge de la retraite AVS. Mais en faire le thème principal de cette journée d'action, exhiber au grand public (vu le nombre des manifestants, c'est peut-être un grand mot) les divisions, et faire douter les militants de la ligne à suivre, c'est une chose qu'aucun publicitaire ne conseillerait. On ne semble pas avoir réfléchi un seul instant et on ne semble pas avoir concerté pendant une minute les interventions, les thèmes, les appels.

Girouette

Continuons notre étonnement en perspective de la votation du 25 juin. Les responsables socialistes et syndicaux de l'initiative qui demande un changement de cap important du deuxième pilier en faveur de l'AVS avouent n'y consacrer plus beaucoup de temps ni d'argent.

Or on sait que le lancement de cette initiative, il y a quelques années, avait disloqué les concepts de pas mal de responsables de l'époque. Ils ne voulaient pas de cette initiative, mais ils finirent par s'en accommoder. Mais comme souvent dans ce mouvement, les gagnants d'un jour abandonnent leur course l'autre jour, ils disparaissent, ils trouvent autre chose. Cette fois, ils se concentrent sur le non à la révision de l'AVS, ils veulent la table rase, et ils abandonnent leur propre projet de réforme de longue haleine. D'ailleurs ce n'est pas dommage, car cette initiative a plusieurs défauts – coûts publics, démographie, perte des contributions patronales pour davantage encore de bas salaires. Mais passons, c'est l'incohérence stratégique qui énerve et qui aura un coût politique élevé. Pourquoi prendre au sérieux des gens qui abandonnent leurs projets comme un nouveau-né à l'orphelinat?

Tout va très bien...

Retenons ensuite l'attitude de la gauche envers les réformes du secteur public. Quel entêtement à dire que tout va très bien, Madame la Marquise, au vu des déficits, de l'enflure des effectifs sur les 15 dernières années, de certains privilèges défendus bec et ongles. Le militant se fait dire que la défense de lui-même passe par le refus d'un secteur public plus rationalisé, moins coûteux, plus orienté vers les services et les clients. Car si les méchants réformateurs avaient gain de cause, ils s'attaqueraient aux salaires des petits gens. Or ces salaires sont très souvent plus bas que pour les fonctionnaires ou instituteurs, empreints de plus de précarité,

et il faut se montrer flexible pour les gagner. Les ténors de la gauche dans les services publics croient-ils vraiment que les gens sont impressionnés?

Un non-choix

Comme la réforme de ce secteur public, devenu extrêmement lourd, constituera un des enjeux majeurs de l'avenir des places de travail en Suisse et comme elle met en discussion ouverte et permanente les principes même de notre vie publique et privée, le choix de s'opposer à une réforme de fond en comble, de ne pas proposer d'idées novatrices, est un choix «stratégique» ... qui conduit à la marginalisation. Pour cacher cet enjeu, on entre dans ces combats d'arrière-garde, d'accusations faciles, de tactique tordue en ce qui concerne l'attitude des adhérents autres que fonctionnaires.

Je pense que ce petit jeu de tactique instantanée ne peut que subir des défaites répétées, il s'aliène le peuple et il démotive les quelques militants qui restent. Mais on va les prier de bouger pour faire signer la prochaine initiative, le prochain référendum, dans le désordre le plus complet. Leurs leaders sont loin du calme déterminé d'un Lionel Jospin, de la clarté rassurante d'un Tony Blair. Auraient-ils abandonné l'idée de gagner? Le vieil adage est-il exact que certaines gens de gauche ne veulent pas le pouvoir, mais qu'ils veulent avoir raison? ■

●●●

femmes que les hommes. Il n'y a donc aucune raison qu'il y ait davantage de femmes au pouvoir. Les féministes aiment à penser qu'une présence accrue des femmes dans les instances de pouvoir ne se justifie que si la politique en est modifiée, donc qu'elles sont différentes. Le sont-elles? La politique n'a guère changé de visage depuis que les femmes ont le droit de vote et d'éligibilité.

Mais au fond, pourquoi se poser ces questions que jamais les hommes ne se posent? Il est vrai que les femmes ne défendent pas toujours nos aspirations. D'autres, modestement, répugnent à arriver au pouvoir à cause de leur sexe plutôt que grâce à leurs qualités. Pourtant, mieux vaut réussir en politique en tant que femme plutôt que pas du tout.

Si elles tiennent à la différence, c'est un projet politique que les féministes doivent présenter aux citoyens. Avec les moyens dont elles disposent, même si ces moyens s'appellent quotas. ■

Sylviane Klein